



Désarmement et non-prolifération nucléaire

n° 2 • 05-2021

Lettre d'information parlementaire

Comment créer une dynamique commune franco-allemande sur une politique de désarmement nucléaire ?

L'année 2021 est une « année nucléaire », avec l'entrée en vigueur, le 22 janvier du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) et la dixième Conférence d'examen en août du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP). À cela, s'ajoute la volonté de la France de vouloir renforcer, en concertation avec l'Allemagne, l'« autonomie stratégique européenne ». Cette concertation fait la part belle aux synergies possibles autour des forces et des projets liés à l'industrie d'armement (le SCAF notamment), mais laisse de côté la sécurité que peut apporter le renforcement d'une politique commune de désarmement.

Les parlementaires et les acteurs de la société civile doivent nourrir cette réflexion pour faire émerger une véritable culture européenne du désarmement. Dans cette optique, un séminaire s'est déroulé le 22 mars 2021, avec le soutien de la Heinrich Böll Stiftung Paris, associant des parlementaires franco-allemands, des experts et des chercheurs. Synthèse.

Jean-Marie Collin
Et Patrice Bouveret

La première session avait pour objectif d'examiner l'état des lieux des politiques de désarmement de l'Allemagne et de la France, ainsi que leur posture vis-à-vis du TNP et du TIAN.

Comme l'a souligné Patrice Bouveret, directeur de l'Observatoire des armements, il est vital pour débiter cette session de « préciser les termes du débat », car le « désarmement » ne recouvre pas le même contenu selon les différents acteurs ! Dans une définition rigoureuse, cela vise les mesures tendant à restreindre volontairement, voire à éliminer totalement, les armements dans le but de prévenir les conflits... Pourtant, comme il le souligne, « ce terme est trop souvent détourné au profit de notions telles que le contrôle des armements, ou la maîtrise des armements ».

Si l'on observe le cas de la France, des mesures de diminution des arsenaux nucléaires ont certes été réalisées, mais ce fut en parallèle d'une modernisation des forces. C'est-à-dire que ce que le gouvernement présente comme du désarmement, correspond de fait à une « rationalisation des équipements », mais pas à une diminution de la place des armes dans sa stratégie. Ainsi pour cet expert « les enjeux du désarmement doivent être vu à travers l'article 26 de la Charte de l'ONU », c'est-à-dire avec la volonté de réduire au minimum les ressources humaines et économiques consacrées au monde militaire afin de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Anne Balzer de ICAN Allemagne, indique que le ministre des Affaires étrangères, Heiko Maas, « tente d'imprimer une nouvelle voie en faveur de la maîtrise des armements et du désarmement ». Cela s'est traduit dans les faits par la mise en place du « Stockholm Initiative » avec la Suède. Cette initiative réunit une quinzaine d'États dont l'objectif est de promouvoir des actions simples, efficaces et sans contrainte en faveur du désarmement. Mais, comme M^{me} Balzer le souligne « dans le même temps Berlin continue d'affirmer son soutien à l'Otan et le sujet du partage nucléaire et de la présence des armes nucléaires américaines stationnées à Büchel n'évolue pas ».

Du côté des parlementaires, elle remarque que les sociaux-démocrates comme les chrétiens-démocrates sont très sceptiques à l'égard du TIAN. Cependant, un élément nouveau pourrait faire évoluer leur discours, puisqu'une étude publiée par le Service de recherche du Bundestag démontre la compatibilité juridique du TIAN et du TNP.

Par ailleurs, elle note que le rapprochement avec la France ne semble pas faire l'objet d'une opposition ferme, mais qu'il règne par contre un véritable scepticisme devant la proposition du président Macron (discours du 7 février 2020) d'accueillir la Bundeswehr ainsi que d'autres partenaires européens, dans des exercices nucléaires. D'ailleurs elle relève que la ministre de la Défense, Annegret Kramp-Karrenbauer, ne

s'est jamais vraiment étendue sur ce sujet. Car elle souhaite effectivement entamer ce fameux dialogue stratégique, mais « tout en s'interrogeant sur son sens et sa portée ».

Jean-Marie Collin, ICAN France, commença par préciser qu'en France la question du désarmement « était globalement éloigné des axes de réflexions tant des universités et des centres de recherche, que des travaux parlementaires ». En effet, leurs publications portent principalement sur la notion de « dissuasion » et les moyens de la conserver. À ce titre, il présenta un exemple montrant la difficulté d'aborder un tel sujet avec la transformation de la « Délégation permanente à dissuasion nucléaire, à la non-prolifération, à la maîtrise de l'armement et au désarmement » (validée par la commission des Affaires étrangères en 2018), en un simple « Groupe d'étude sur l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires ».

Mais, finalement, selon son analyse, ceci apparaît logique au vu du discours du Président sur la dissuasion (7 février 2020) qui met en avant uniquement les notions de non-prolifération et de contrôle des armements. Si la France a bien réalisé des mesures de désarmement par le passé, depuis 2010 aucune nouvelle mesure n'a été annoncée ou mise en œuvre. Ce qui, selon lui, interroge sur la volonté de respecter les engagements liés à l'article VI du TNP tels que la « bonne foi », ou encore les mesures du document final de 2010. D'autant que dans le même temps la France s'est lancée dans une politique de renouvellement de son arsenal nucléaire. Il note cependant un élément positif, mais qui ressort de la non-prolifération: le travail effectué, depuis deux ans, avec l'Allemagne concernant l'exercice NuDiVe pour « Nuclear Disarmament Verification ».

Dans une seconde session, des responsables politiques français et allemands se sont exprimés sur leur rôle, les leviers d'actions possibles mais aussi les contradictions existantes pour mettre en place une dynamique de désarmement nucléaire commune franco-allemande et plus largement européenne.

Ainsi pour Katja Keul députée du Bundestag, il est logique que « moins il y aura d'arme nucléaire, mieux nous nous porterons ». Pour cela, la nécessité de « réduire la pertinence des armes nucléaires et le rôle de la dissuasion nucléaire est une question cruciale à aborder pour pouvoir à terme éliminer les arse-

naux ». Pour l'Allemagne, elle préconise la fin du stationnement des armes nucléaires américaines à Büchel. Un sujet abordé au sein de sa commission des affaires étrangères et plus précisément au sein de la sous-commission en charge du désarmement et du contrôle des armements. Mais, comme elle le reconnaît, le caractère confidentiel de ce cadre parlementaire, ne permet pas de créer une pression politique, contrairement à celle de la société civile qui est plus importante.

Son souhait serait également de voir aborder au sein de la nouvelle assemblée parlementaire franco-allemande le sujet « arme nucléaire ». Jusqu'à présent cette chambre et son nouveau groupe de travail sur la politique étrangère (effectif depuis septembre 2020) ne semblent guère enclins à un tel travail, et ce principalement en raison des règles de procédure. Lors du débat Mme Katja indiqua qu'en cas de victoire de son parti (Bündnis 90/Die Grünen) aux élections fédérales de septembre 2021, l'une des premières actions serait de négocier, avec la future coalition, le retrait des armes américaines, puis d'essayer d'obtenir un statut d'État observateur pour participer à la première réunion des États parties au TIAN (12-14 janvier 2022 à Vienne).

Pour le député européen Mounir Satouri, l'autonomie stratégique vue d'Europe, est une notion très appréciée. « Mais du côté de son parti politique (EELV) cela ne peut pas être un but en soi, mais juste une méthode : l'objectif étant la paix et la sécurité, et non l'autonomie ». De plus, il regrette de voir qu'actuellement cela sous-entend, pour la France, « une volonté forte de vouloir faire porter une partie de la responsabilité budgétaire et politique de l'arsenal nucléaire au niveau européen ». Preuve de la complexité du sujet, et donc de la nécessité de parler de « désarmement ». M. Satouri regrette que lorsque les sujets liés à la défense sont abordés, celui de « l'éléphant au milieu de la salle, soit le rôle de l'arsenal nucléaire de la France ». Il n'est jamais débattu de manière claire et directe. Pourtant, rappelle-t-il, « ce n'est pas faute de mentionner les engagements du TNP et aussi l'entrée en vigueur du TIAN ». Il est vital, insista-t-il, « d'entendre que la marche de l'histoire est de sortir du nucléaire militaire » et donc de faire avancer le projet de voir la France devenir un État observateur lors de la première réunion des États parties au TIAN.

Emmanuel Dupuy, président de l'Institut Prospective et Sécurité en Europe (IPSE) et secrétaire national Les Centristes, en charge des relations internationales,

reconnaît que « le principe d'autonomie stratégique de l'UE (« boussole stratégique » ou « Strategic compass » définissant les moyens dont disposent l'UE pour les menaces actuelles et futures pour la prochaine décennie) ne veut pas dire grand-chose ». On y associe des éléments assez contradictoires et au final le concept reste relativement creux, tant que les 27 États membres ne partagent pas la même vision d'une Europe stratégiquement autonome. Autonome d'abord vis-à-vis des États-Unis, puis du concept « exclusif » de la sécurité collective euro-atlantique ; d'où la nécessité d'établir enfin, poursuit-il, un Livre blanc européen de la sécurité et de la défense. La question du type de défense à mettre en œuvre doit aussi, selon lui, être révisée profondément, notamment à cause des évolutions technologiques (modernisation des systèmes de combat, concept d'emploi des drones, hyper-vélocité balistique, cyber et espace extra-atmosphérique), et à ce titre, il est fondamental d'avoir, au niveau national, européen comme international « un véritable débat démocratique sur le sujet du nucléaire militaire » comme seul outil de dissuasion. À ce titre, il tient à souligner, une vraie différence entre la France et l'Allemagne où l'opinion publique exprime une opposition plus claire et forte contre l'arme nucléaire. Un hiatus qui se retrouve aussi de manière accrue dans la politique étrangère de la France où il observe que celle-ci « ne peut d'un côté se considérer comme une puissance multilatérale, et dans le même temps réaliser un multilatéralisme à géométrie variable en acceptant ou en rejetant telles normes ou résolutions onusiennes en fonction de leur adéquation avec sa politique de défense » ; le TIAN en étant la parfaite illustration.

Ce webinaire a permis de confirmer l'importance du projet « renforcer la dynamique du désarmement » démarré en 2020, avec le soutien de la Heinrich Böll Stiftung Paris (voir *Lettre* n° 3, 2020). En effet, alors que le Président Macron a mis en place une politique de rapprochement avec l'Allemagne pour développer une coopération de défense (industrielle, stratégique et capacitaire), il nous est apparu indispensable de promouvoir une seconde voix – en tant qu'organisation de la société civile prônant l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires – pour renforcer la sécurité européenne par une politique de désarmement, avec comme axe d'action la coopération franco-allemande.

Une version en allemand est disponible sur : icanfrance.org

Deux questions à Hannah Neumann,

eurodéputée allemande (Groupe des Verts/Alliance libre européenne),
vice-présidente de la sous-commission Droits de l'homme

La France tente de construire une relation plus privilégiée avec l'Allemagne depuis l'arrivée du président Macron. Vu d'Europe, comment voyez-vous cette volonté et cette notion « d'autonomie stratégique », qui cache évidemment le terme de « dissuasion nucléaire » ?

Le président Emmanuel Macron s'est fixé pour objectif de relancer les relations franco-allemandes et d'établir un « nouveau partenariat » entre Paris et Berlin. Cependant, dans le domaine de la politique étrangère et de la sécurité, cette revendication n'a guère été jusqu'à présent satisfaisante.

M. Macron utilise depuis quelques années l'expression d'« autonomie stratégique » pour exprimer ses attentes vis-à-vis de la politique de défense de l'Union européenne, afin de dire que l'UE devrait être capable d'agir militairement indépendamment des États-Unis. C'est une illusion, parce que l'UE ne sera pas en mesure de le faire avant de nombreuses années et de telles actions isolées ne sont pas désirables. M. Macron ne semble pas non plus vouloir un véritable transfert de souveraineté au niveau européen. Ainsi en raison de ses actions isolées en matière de politique étrangère, par exemple en Libye et au Mali, ou par des livraisons d'armes à l'Égypte, il rend absurde la revendication d'une prétendue « autonomie stratégique » de l'UE. En effet, une politique de sécurité et de défense commune (PSDC) ne peut réussir que si tous les États membres adoptent la même stratégie et si les intérêts des États membres d'Europe orientale, par exemple, sont également pris en considération. J'ai également critiqué à plusieurs reprises cette démarche française en matière de politique étrangère et de sécurité dans mes interventions au Parlement européen.

Afin de renforcer le concept d'« autonomie stratégique » nucléaire, le président Macron a proposé en février 2020 d'intégrer l'arsenal nucléaire français dans une stratégie de défense européenne commune et d'associer les partenaires européens à des exercices militaires nucléaires. Cela n'a pas suscité beaucoup d'enthousiasme à Berlin, sans doute en partie parce que la France voulait que les autres États membres européens participent au financement de son programme nucléaire, mais pas à la décision de déployer ou non des ogives nucléaires.

L'Allemagne continue de s'efforcer de développer l'Otan et la PSDC en tant qu'organisations fondamentales de la politique

étrangère et de sécurité allemande. Je pense que c'est juste. Le principe de base d'une politique de défense européenne doit être la paix par le désarmement, et non la paix par la dissuasion ; cette dernière est vouée à l'échec.

Le sujet de la « défense » est devenu de plus en plus important au sein de l'UE. Mais le rôle de l'arsenal nucléaire français est rarement discuté de manière directe, et donc encore moins le sujet du désarmement nucléaire. Comment serait-il possible d'accroître l'attention des parlementaires sur ces questions ?

Nous, les Verts, sommes depuis longtemps engagés en faveur du désarmement nucléaire. Après tout, les armes nucléaires constituent une menace pour l'ensemble de l'humanité et n'apportent aucune valeur supplémentaire en termes de politique de sécurité.

Au Parlement européen, de nombreux députés peuvent être mobilisés sur cette question. Par exemple, la campagne de signature auprès des eurodéputés par ICAN en faveur du Traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires a remporté un grand succès. Plus récemment, mon collègue français Mounir Satouri (également Verts/ALE) a rédigé un appel protestant contre l'annonce par le Royaume-Uni de l'augmentation de son arsenal nucléaire. Cet appel a été soutenu par de nombreux députés européens. Et, bien sûr, le programme nucléaire iranien est toujours présent dans nos esprits.

En revanche, le programme d'armement nucléaire français fait rarement l'objet de discussions au Parlement. Nous devons continuer à faire pression pour que le désarmement nucléaire au sein de l'UE soit abordé, même si le gouvernement français n'y est pas favorable ; celui-ci ne souhaitant pas voir son statut de puissance nucléaire être remis en question. Je suis donc heureuse d'avoir également des collègues français qui travaillent avec moi pour changer cela. Le désarmement nucléaire mondial est, et reste une question de sécurité essentielle. Je suis heureuse de constater que des initiatives dans ce domaine continuent d'émaner de la société civile, du monde universitaire et des différents États membres de l'UE. Au Parlement, nous pouvons les reprendre et les renforcer.

Une version en allemand est disponible sur : icanfrance.org

BRÈVES

Première conférence des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

L'Autriche a annoncé que la première Conférence des États parties au Traité se déroulera du 12 au 14 janvier 2022, à Vienne, dans le cadre des Nations unies. Cette conférence, comme le veut l'article 8 alinéa 2 du TIAN, se tient ainsi dans un délai d'un an après son entrée en vigueur. Cette réunion sera ouverte également aux États observateurs et à la société civile.

Tribune : « M. Macron, il est temps de donner une impulsion pour réparer les conséquences des essais nucléaires... »

Cette demande a été rendue publique par les député-e-s M. Brotherson Moetaï, M. Lambert François-Michel, M. Lecoq Jean-Paul, M. Molac Paul, M. Nadot Sébastien, Mme Panot Mathilde, M. Taché Aurélien, Mme Sage Maina, M. Villani Cédric, le 11 avril, dans une tribune parue au *Journal du dimanche*.

EXTRAITS : « Après soixante longues années de silence et d'opacité, n'est-il pas temps

de publier les données et les cartes des zones où ces déchets ont été enterrés ? Pour engager la résolution de cette crise sanitaire et environnementale, il vous appartient, M. le Président, avec le gouvernement, de faire sauter le verrou législatif en déposant un projet de loi qui vient modifier l'article 17 de la loi du 15 juillet 2008 relative aux archives. »

<https://bit.ly/3uFL7Wj>

Appel aux parlementaires

La loi du 15 juillet 2008 relative aux archives, et son article 17 alinéa L. 213-2 a pour objet de renforcer très fortement le secret sur les archives liées au nucléaire, même après le délai de 50 ans. Comme il est énoncé « ne peuvent être consultées les archives publiques dont la communication est susceptible d'entraîner la diffusion d'informations permettant de concevoir, fabriquer, utiliser ou localiser des armes nucléaires, biologiques, chimiques ou toutes autres armes ayant des effets directs ou indirects de destruction d'un niveau analogue ». L'interprétation de cette loi de manière stricte empêche les chercheurs, universitaires et acteurs des ONG d'obtenir des informations pour – comme c'est le cas aujourd'hui des essais nucléaires dans le Sahara et demain ceux de Polynésie – aider à résoudre des crises sanitaires et environnementales. En effet, un certain nombre de ces documents, non communicables à cause de cette disposition législative, contiennent des données vitales comme des cartes qui permettraient de localiser les déchets nucléaires enfouis dans les sables du Sahara. Des parlementaires (voir liste page 3) ont signé une tribune appelant le Président à aller plus loin en respectant sa déclaration du 9 mars 2021 qui évoque la nécessité « d'un travail législatif d'ajustement du point de cohérence entre le code du patrimoine et le code pénal pour faciliter l'action des chercheurs ». Dans une volonté de contribuer à faire sauter ce verrou législatif nous appelons les député(e)s et les sénateurs prêt à soutenir une proposition de loi qui viendrait amender la loi du 15 juillet 2008 à se manifester auprès de ICAN France :

coordination@icanfrance.org

Ressource



Comment fonctionne le TIAN ?, une nouvelle brochure, produite par ICAN international et adaptée en français par ICAN France, pour comprendre les enjeux et les aboutissants de ce traité. Après un rappel sur les grandes dates de la création de ce traité, cette brochure présente les activités désormais interdites, le processus d'élimination des armes nucléaires, l'assistance aux victimes ainsi que les différentes obligations positives. <https://bit.ly/3ge7H4e>

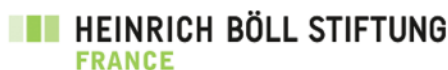
Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

À la date du 20 avril 2021 :

SIGNATURE : 86 États (*dernier État signataire : Niger*) ;

RATIFICATION : 54 États (*Les Philippines et les Comores, 18 et 19 février 2021*).

Avec le soutien de :



NOUS SUIVRE SUR TWITTER :



@obsarm

@ICAN_France



ICAN France, est le relais national de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN). Cette campagne, lancée en

2007, regroupe 600 organisations non gouvernementales partenaires dans 103 pays. Elle vise à mobiliser les citoyens pour faire pression sur leur gouvernement afin qu'il adhère au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entré en vigueur le 22 janvier 2021. ICAN a reçu le prix Nobel de la paix en 2017 pour son action de mobilisation des opinions publiques sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et la promotion d'un outil juridique contraignant auprès des États : le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté à l'ONU par 122 pays le 7 juillet 2017 et entré en vigueur le 22 janvier 2021.

PLUS D'INFORMATION SUR ICAN FRANCE : www.icanfrance.org

CONTACT : Jean-Marie Collin, expert, co-porte-parole,
coordination@icanfrance.org • 06 37 94 62 41



L'Observatoire des armements est un centre indépendant d'expertise et de documentation, ouvert au public, créé en 1984. Les activités de recherche de l'Observatoire des

armements sont centrées plus particulièrement sur deux axes : les transferts et l'industrie d'armement ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Pour faire connaître son activité et ses travaux de recherche, l'Observatoire publie une lettre d'information, *Damoclès*, ainsi que des études et des ouvrages comme *Exigez ! Un désarmement nucléaire total*, avec Stéphane Hessel et Albert Jacquard ou *Résister à la militarisation : le Garm, Lyon, 1967-1984*. Au fil des années, l'Observatoire des armements est devenu un interlocuteur incontournable et un centre ressource pour les médias, les responsables politiques, les chercheurs, la société civile, tant français qu'étrangers.

PLUS D'INFORMATION SUR L'OBSERVATOIRE : www.obsarm.org

CONTACT : Patrice Bouveret, directeur,
patricebouveret@obsarm.info • 06 30 55 07 09